

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du Tramway 2ème Phase - Travaux de voie ferrée et revêtements - Lormont - Bassens - Carbon-Blanc - Bordeaux : Claveau 2 - Aubiers 2 - Belcier - (VOIE 203) - Appel d'offres

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway de notre agglomération, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de terrassement de la plateforme de pose des voies ferrées et des revêtements de ces voies, y compris la pose des lisses et des barrettes lumineuses.

Les tronçons à équiper concernés par ce dernier marché sont les suivants :

- Ligne A Lormont, Bassens et Carbon Blanc sur 1900 mètres environ
- Ligne B à Bordeaux du centre de maintenance Achard au terminus Claveau sur 1400 mètres environ
- Ligne C : extrémité Nord sur 1250 mètres environ
extrémité Sud sur 1850 mètres environ.

Le marché comportera 4 lots techniques décomposés comme suit :

- o Lot 1 : terrassements et voie ferrée
- o Lot 2 : pavage, dallage
- o Lot 3 : enrobés et produits coulés
- o Lot 4 : voie verte et arrosage automatique

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en vue d'un marché de travaux à prix unitaires révisables, d'une durée maximale de 24 mois avec variantes autorisées.

Le montant de la dépense est estimé à 32 144 728 € HT.

Considérant l'importance de cette affaire, sa mise en concurrence donnera lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe TRANSPORTS – CRB H340 :

- o pour le lot n°1 concernant le terrassement et les lots n°2, 3 et 4 : programme TW20B compte 238000072 ;
- o pour le lot n°1 concernant la voie ferrée : programme TW20C compte 238000042

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- ✓ à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- ✓ à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

